



_____ BUREAU D'INTÉGRITÉ ET D'ÉTHIQUE _____
DE LAVAL

BILAN DE L'ANNÉE 2014
ET DU 1^{er} TRIMESTRE 2015

1. INTRODUCTION

1.1. HISTORIQUE

La Ville de Laval a annoncé en mars 2014 quatre mesures pour renforcer l'intégrité de l'administration municipale, notamment la création du Bureau d'intégrité et d'éthique de Laval (BIEL). La création du BIEL et sa gestion ont été confiées à la direction du Service de police de Laval.

1.2. MANDAT DU BIEL

Le BIEL a le mandat d'assurer la protection de l'intégrité et de l'éthique de la Ville de Laval ainsi que de ses employés, en faisant échec à la collusion, la malversation et l'ingérence politique à des fins partisans, et à tout comportement répréhensible dans l'administration et la gestion des fonds publics dans tous les services municipaux.

1.3. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les principaux objectifs du BIEL sont :

- ♦ Assurer une vigie corporative et supporter l'ensemble des intervenants municipaux dans la protection des fonds publics en établissant un mode de gouvernance basé sur la prévention et la communication afin de maintenir un climat de confiance;
- ♦ Assurer l'existence et l'efficacité des contrôles nécessaires à la saine gestion et l'utilisation des fonds publics, des ressources internes et des actifs de la Ville;
- ♦ Promouvoir et assurer un comportement éthique et le respect des valeurs de l'organisation;
- ♦ Assurer le maintien du processus de signalement et effectuer les analyses et les enquêtes de nature administrative conformément à sa mission.

2. CRÉATION ET MISE EN PLACE PROGRESSIVE DU BIEL

2.1. RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Le BIEL est constitué de deux équipes, soit une équipe sous la responsabilité d'un chef d'éthique, de gouvernance et de conformité et une équipe sous la responsabilité d'un inspecteur aux opérations policières. Le personnel du BIEL sera composé à terme de huit employés civils et policiers. Au 31 mars 2015, les personnes en fonction sont l'inspecteur aux opérations policières, la chef d'éthique, de gouvernance et de conformité, un sergent-détective et une adjointe administrative. L'organigramme du BIEL est présenté à l'annexe 1.

Ses locaux sont situés au 1200 boulevard Chomedey, 9^e étage, à Laval. L'aménagement physique inclut la sécurité des lieux, l'utilisation des banques de données policières certifiées (CRPQ, SARC) et le développement d'une base de données sécurisée distincte. Une salle d'entrevue permettant l'enregistrement formel des rencontres est présentement en cours de réalisation.

2.2. ÉTABLISSEMENT D'UN MODE DE FONCTIONNEMENT

2.2.1. TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS ET ENQUÊTES

Tous les signalements sont reçus par l'équipe des opérations policières du BIEL. Les enquêtes policières sont traitées uniquement par des policiers. Les policiers sont indépendants de l'administration de la Ville car ils sont régis par la Loi sur la police et se conforment à leur Code de déontologie. Les signalements concernant la corruption et la malversation sont transférés à l'Unité permanente d'anti-corruption (UPAC).

Les informations de nature administrative peuvent être transmises à l'équipe éthique, gouvernance et conformité du BIEL pour fins d'enquête administrative et de gestion des risques.

2.2.2. APPLICATION DE L'INTÉGRITÉ ET DE L'ÉTHIQUE DANS LES SERVICES DE LA VILLE

Dans le cadre des enquêtes administratives, le BIEL fait des recommandations aux directeurs des services de la Ville afin d'établir les meilleures pratiques en matière d'intégrité et d'éthique et de mettre en place des mesures correctives appropriées. Le directeur général de la Ville s'assure de l'application de ces mesures par les services et de la bonification des processus pour minimiser les risques.

Le BIEL apporte également certaines préoccupations administratives plus complexes auprès du comité directeur¹ afin de bénéficier de l'expertise de ses membres.

Par ailleurs, le comité directeur, le directeur général et les élus n'ont pas accès aux signalements et aux dossiers de nature policière.

2.3. COLLABORATIONS EXTERNES ET INTERNES

Depuis sa création, le BIEL collabore à la prévention d'actes répréhensibles avec des organismes de surveillance tels l'UPAC, le Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, la Gendarmerie royale du Canada et l'Autorité des marchés financiers.

Le BIEL a prévu une série de rencontres et de présentations auprès de l'ensemble des directions de services de la Ville afin de les sensibiliser sur les bonnes pratiques en matière d'intégrité et d'éthique. Au cours des derniers mois, le BIEL a débuté sa tournée de présentations. Depuis mars 2014, le BIEL s'est adjoint la collaboration de la direction du Service des ressources humaines, de la direction du Service du contentieux, de la direction du Service des achats et de la gestion contractuelle et de la direction du Service des travaux publics dans le cadre des dossiers d'enquête administrative et de conseils d'éthique.

¹ Le comité directeur du BIEL se compose du directeur général, de la directrice générale adjointe-administration, du directeur du Service de police de Laval, du directeur du Service du contentieux et du directeur du Service des ressources humaines.

2.4. ADOPTION D'UNE POLITIQUE ET MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE SIGNALEMENT

Le BIEL a été mandaté pour gérer les signalements de la Ville de Laval, lesquels sont encadrés par une Politique de signalement qui a été adoptée le 7 avril 2015 par le conseil municipal. Par la même occasion, le BIEL a effectué le lancement d'une ligne téléphonique de signalement (450) 575-BIEL (2435) et le courriel *biel@laval.ca*. Cette ligne téléphonique permet également de joindre directement l'UPAC pour dénoncer tout acte de corruption et de malversation réel ou apparent.

Dans le cadre du traitement des signalements et des enquêtes, le BIEL s'assure d'un traitement objectif, confidentiel et anonyme des signalements reçus et de la protection du lanceur d'alerte en conformité avec la Politique.

3. ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2014 ET DU 1^{ER} TRIMESTRE 2015

3.1. SIGNALEMENTS REÇUS AU BIEL

Les signalements reçus au BIEL sont répartis en deux catégories, soit, de nature policière ou de nature administrative, pour un total de 85 signalements. Dans le cadre de l'analyse préliminaire des signalements reçus et des enquêtes, le BIEL a rencontré 84 personnes soit, 47 en 2014 et 37 en 2015.

TABLEAU 1. Total des signalements reçus au BIEL

SIGNALEMENTS REÇUS	2014	T1-2015	Total
Nature policière	38	5	43
Nature administrative	30	12	42
Total	68	17	85

3.1.1. SIGNALEMENTS DE NATURE POLICIÈRE

Le BIEL a traité 32 signalements de nature policière touchant majoritairement le vol, la fraude et l'intimidation. Le BIEL a transféré onze dossiers à l'UPAC.

TABLEAU 2. Catégories des signalements de nature policière

SIGNALEMENTS DE NATURE POLICIÈRE	2014	T1-2015	Total
Traités par le BIEL	27	5	32
Transférés à l'UPAC	11	0	11
Total	38	5	43

TABLEAU 3. Statut des signalements de nature policière

Le statut des signalements de nature policière est réparti de la façon suivante :

STATUT DES SIGNALEMENTS DE NATURE POLICIÈRE	2014	T1-2015	Total
En enquête	16	4	20
En analyse	6	0	6
Fermés	5	1	6
Transférés à l'UPAC	11	0	11
Total	38	5	43

Le BIEL a procédé à 15 arrestations dans deux dossiers d'enquête.

Des six dossiers fermés, cinq sont sans mise en accusation et un non-fondé.

3.1.2. SIGNALEMENTS DE NATURE ADMINISTRATIVE

Les signalements de nature administrative sont classés en trois catégories, soit les relations d'affaires et contractuelles de la Ville, la gestion interne des services de la Ville et le comportement non approprié.

TABLEAU 4. Catégories des signalements de nature administrative

SIGNALEMENTS DE NATURE ADMINISTRATIVE	2014	T1-2015	Total
Relations d'affaires et contractuelles	4	6	10
Gestion interne des services	15	4	19
Comportements non appropriés	11	2	13
Total	30	12	42

TABLEAU 5. Statut des signalements de nature administrative

Le statut des signalements de nature administrative est réparti de la façon suivante :

STATUT DES SIGNALEMENTS DE NATURE ADMINISTRATIVE	2014	T1-2015	Total
	En enquête	4	7
En analyse	9	3	12
Fermés	17	2	19
Total	30	12	42

Les dossiers fermés sont non-fondés ou à l'étape de recommandation.

À titre d'exemple, le BIEL a émis des recommandations d'annulation de deux contrats de travaux de neige, soit le tassement et le transport de neige, et d'un appel d'offres.

3.1.3. SOURCE DES SIGNALEMENTS

69 % des signalements reçus au BIEL proviennent des sources internes, c'est-à-dire des employés et des élus, et 31 % de sources externes, soit des citoyens, des entrepreneurs et des collaborateurs du BIEL.

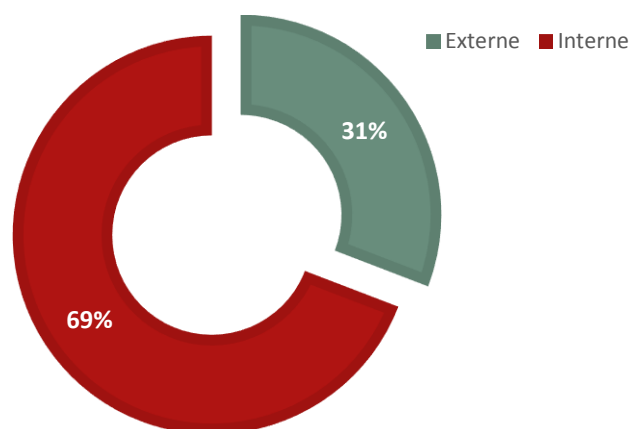


Figure 1 – Sources des signalements reçus du BIEL

3.2. AUTRES ACTIVITÉS

3.2.1. CONSEILS D'ÉTHIQUE ET GESTION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le BIEL a conseillé des employés et des élus à maintenir des comportements éthiques appropriés et de respecter les meilleures pratiques. Il a également émis des recommandations visant à prévenir des situations irrégulières. Le BIEL a établi un partenariat avec les directeurs des services et le Service des ressources humaines dans la gestion d'employés pouvant être exposés à une situation à risque, telle la gestion d'apparence de conflits d'intérêts. Les employés ont été sensibilisés quant à leur responsabilité et obligation prévues au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Laval afin d'éviter de se placer dans de telles situations. Le BIEL a été consulté à 13 occasions, soit huit pour l'année 2014 et à cinq en 2015.

3.2.2. ENQUÊTES D'HABILITATION SÉCURITAIRE

Dès sa création, le BIEL s'est impliqué dans les enquêtes d'habilitation sécuritaire qui étaient jusqu'à maintenant uniquement réalisées par le Service de police de Laval. Le BIEL a élargi ses enquêtes à d'autres types d'emplois de la Ville et à l'octroi de certains contrats pouvant mener à des situations comportant un risque en matière d'intégrité et d'éthique.

Dans le cadre de la gestion des risques et de concert avec la direction du Service des ressources humaines et la direction du Service des achats et de la gestion contractuelle, ces activités sont effectuées de façon proactive au début du processus de dotation et du processus d'appel d'offres. Le Service de police de Laval et le BIEL ont procédé à 222 habilitations sécuritaires en 2014 et 86 dossiers pour le 1^{er} trimestre 2015, pour un total de 308 dossiers.

ANNEXE 1 – ORGANIGRAMME DU BIEL

